

*Expansion des exportations*

**M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer la motion de mon cher collègue le député de Vaudreuil (M. Herbert). Il y a quelques points que j'aimerais clarifier pour lui à la lumière des recherches que j'ai effectuées. Si je comprends bien, la motion dont nous sommes saisis demande le dépôt de toute la correspondance, de toutes les notes, des procès-verbaux et de tous les documents ayant trait au financement par la Société pour l'expansion des exportations d'une raffinerie de sucre de canne qui doit être construite en Côte-d'Ivoire par la Redpath Sugars Limited.

Sauf erreur, le projet en question est un complexe intégré de production sucrière. Il appartient à part entière au gouvernement ivoirien, qui s'est engagé à augmenter et à diversifier sa production agricole. Dans un effort en vue d'augmenter sa production agricole, il a créé Sodesucre, société gouvernementale qu'il a chargée de la production de sucre en Côte-d'Ivoire. Le pays a été un importateur de sucre par le passé et espère exploiter ses propres ressources naturelles de façon à alimenter le marché intérieur et à établir un marché d'exportation lui rapportant des devises étrangères. Chaque fois que nous traitons avec des pays sous-développés, nous cherchons à leur fournir l'occasion de devenir autonomes. En outre, nous souhaitons qu'ils établissent des bases agro-industrielles qui leur permettront d'échanger des biens et des produits avec les autres pays du monde.

Comment cette société a-t-elle été créée? Sodesucre a fait des appels d'offre au plan international en vue de l'aménagement de ce complexe sucrier. Et c'est ainsi que la Redpath Sugar a présenté la soumission qui a été retenue. Elle a été acceptée en dépit d'une concurrence internationale acharnée livrée par des entreprises appuyées par des organismes nationaux analogues à notre Société pour le développement des exportations. Le succès remporté par la firme canadienne assurera des commandes importantes de matériel au Canada ainsi que la création d'emplois pour les Canadiens au service de fournisseurs et de sous-traitants.

On a lancé un projet sucrier commercial parce que le gouvernement de la Côte-d'Ivoire a décidé qu'il répondait aux besoins de son économie. La Société pour le développement des exportations finance des transactions commerciales rentables portant sur des exportations favorables au Canada, de sorte que c'est donnant, donnant.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Êtes-vous libre-échangiste?

**M. Parent:** Je crois que si le libre-échange profite au Canada, je serai libre-échangiste. Nous devons considérer, je pense, les avantages globaux que retirera notre pays et nos partenaires.

[M. Herbert.]

Pour revenir à ce que je disais, par définition, une telle transaction a lieu entre un acheteur désireux d'acheter et un vendeur qui veut vendre. Autrement dit, la transaction doit être mutuellement avantageuse et mutuellement bénéfique, comme je le disais au député de Grenville-Carleton (M. Baker), ou est-ce plutôt Ottawa-Carleton?

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Grenville-Carleton.

**M. Parent:** Le comté de Rendrew?

**M. Paproski:** Vous avez dû faire la fête!

**M. Douglas (Bruce-Grey):** «Renfrew granulé.»

**M. Parent:** Si je peux revenir à cette question très sérieuse, je me passerais bien des commentaires qui viennent de ma gauche et de ma droite...

**M. Symes:** Occupez-vous des «mendiants millionnaires».

**M. Parent:** Je n'ai pas à m'en occuper; mais je peux m'occuper de vous.

En outre, il faut que la proposition soit financièrement défendable. J'entends quelqu'un qui vient.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ils viennent vous chercher.

**SANCTION ROYALE**

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1742)

Et de retour,

**M. l'Orateur** informe la Chambre qu'il a plu à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants.

Bill C-11, loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds.—Chapitre n° 1.

Bill C-15, loi n° 3 de 1977-78 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 2.

**Des voix:** Il est 6 heures.

**M. l'Orateur:** Puis-je dire qu'il est 6 heures?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 43.)